

propos de la propriété de leur seigneurie du Cap de la Magdeleine, ils avaient commencé à l'établir, M. Sulte dit :

" Nous voyons que le 1er juin 1649, le Père Buteux en distribua quatre torses lopins à des Français qui y devinrent immédiatement des colons " stables. "

Dans le troisième volume, des témoignages de ce genre se rencontrent partout. A la page 8, M. Sulte établit le chiffre de cette *taxe* dont il parle ailleurs contre les Jésuites : il dit :

" Cinq mille francs étaient accordés, chaque année, aux Jésuites pour " leurs missions. "

Imaginons, moins de mille piastres sur les revenus de la traite ! A la page 23 de ce même volume, il dit :

" Les noms de Brébœuf, Lallemant, Daniel, sont entourés d'une auréole de grandeur que le temps ne saurait diminuer. Tous nos écrivains leur ont payé un tribut d'hommage. "

Mais, M. Sulte, tous les autres Jésuites ont fait ce que ces grands serviteurs de Dieu ont fait ; plusieurs autres sont morts, comme eux, sur les bûchers, et si tous n'y ont pas passé, cela n'est pas dû à ce qu'ils se soient épargnés. Pourquoi parlez-vous ailleurs avec mépris "*de ces dix ou douze victimes volontaires du zèle religieux*" et pourquoi appelez-vous les Jésuites des *vantards* à ce propos ? A la page 32 de ce même troisième volume, M. Sulte cite *un document*, c'est celui par lequel on demandait au général des Jésuites à Rome, de consentir à ce qu'un Père Jésuite fût nommé évêque de la Nouvelle-France ; cette supplique se terminait ainsi : " cela " réussissant selon nos souhaits, le pays et notre compagnie " nous aurions très grande obligation de tout le bien qu'il y " pourra faire en cette dignité, etc. " M. Sulte y met une note de bas de page qui se lit ainsi :

" Le pays protestait précisément contre tout ceci ! "

C'est-à-dire qu'en l'an de grâce 1882, M. Benjamin Sulte proteste, sans autorisation, et malgré les *documents*.

Enfin c'est comme cela tout le long des trois volumes publiés, dans lesquels c'est M. Sulte, aidé de l'histoire, qui donne le démenti à M. Sulte, fabricant d'histoires. Mais à mesure qu'il avance, on s'aperçoit qu'il supprime, de plus en plus, la vérité historique, pour se substituer aux autorités qui en sont les interprètes autorisés.

En dehors de ces questions relatives à la religion et au clergé, M. Sulte a encore des erreurs et des étourderies, à la vérité, plus ridicules que pernicieuses ; mais qui démontrent combien il a eu tort d'entreprendre une tâche qui ne va pas du tout à sa taille et à sa force.